

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

UFI: 2HH9-E62Y-8004-7D56

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

PARFUM D'AMBIANCE EN AÉROSOL (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aérosol)) destiné à l'usage des consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH
Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 50961 61
E-mail: technical.support@kisling.com
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 2 de 20

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient Hexyl salicylate, Octahydro tetramethyl acetonaphtone, 2-methylundecanal, Dodecanal, 3-P-Cuményl-2-méthylpropionaldehyde, Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol			0.1 - < 1 %
	242-362-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol			0.1 - < 1 %
	405-040-6		01-0000015458-64	
	Eye Irrit. 2; H319			
6259-76-3	Hexyl salicylate			0.1 - < 1 %
	228-408-6		01-2119638275-36	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410			
54464-57-2	Octahydro tetramethyl acetonaphtone			0.1 - < 1 %
	259-174-3			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410			
110-41-8	2-méthylundecanal			< 0.1 %
	203-765-0			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H400 H410			
103-95-7	3-P-Cuményl-2-méthylpropionaldehyde			< 0.1 %
	203-161-7			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412			
112-54-9	Dodecanal			< 0.1 %
	203-983-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
106-22-9	Citronellol			< 0.1 %
			01-2119453995-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 3 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
18479-58-8	242-362-4	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	0.1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 4100 mg/kg	
63500-71-0	405-040-6	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
6259-76-3	228-408-6	Hexyl salicylate	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
54464-57-2	259-174-3	Octahydro tetramethyl acetone	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
110-41-8	203-765-0	2-methylundecanal	< 0.1 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
103-95-7	203-161-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	< 0.1 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 - < 5000 mg/kg	
112-54-9	203-983-6	Dodecanal	< 0.1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 23100 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Protéger l'oeil non blessé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Demander immédiatement un avis médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 4 de 20

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 5 de 20

avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Information supplémentaire

température de stockage: 15 - 35°C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
75-28-5	iso-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 6 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	24,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,35 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	44,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	41,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
6259-76-3	Hexyl salicylate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,4 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
110-41-8	2-methylundecanal			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	36,89 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	352,63 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	92,21 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	881,58 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10,46 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	35,7 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	71,43 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	9,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	86,96 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	22,74 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	217,39 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 7 de 20

Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	5,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	17,86 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	35,71 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	5,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	25 mg/kg p.c./jour
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,23 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,35 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,22 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,13 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,13 mg/kg p.c./jour
112-54-9	Dodecanal		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	49,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	14,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	12,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	7 mg/kg p.c./jour
106-22-9	Citronellol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	161,6 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	327,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	47,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	196,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	13,8 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 8 de 20

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		Valeur
Milieu environnemental			
64-17-5	éthanol		
Eau douce			0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			2,75 mg/l
Eau de mer			0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce			3,6 mg/kg
Sédiment marin			2,9 mg/kg
Intoxication secondaire			380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			580 mg/l
Sol			0,63 mg/kg
18479-58-8	2,6-diméthyl-2-oct-7-en-2-ol		
Eau douce			0,0278 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,278 mg/l
Eau de mer			0,00278 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,594 mg/kg
Sédiment marin			0,059 mg/kg
Intoxication secondaire			111 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10 mg/l
Sol			0,103 mg/kg
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol		
Eau douce			0,094 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,94 mg/l
Eau de mer			0,009 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,412 mg/kg
Sédiment marin			0,041 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10 mg/l
Sol			0,09 mg/kg
6259-76-3	Hexyl salicylate		
Eau douce			0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,004 mg/l
Eau de mer			0 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,272 mg/kg
Sédiment marin			0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10 mg/l
Sol			0,054 mg/kg
110-41-8	2-méthylundécanal		
Eau douce			0,00066 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,0018 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,265 mg/kg
Sédiment marin			0,0265 mg/kg
Intoxication secondaire			116 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 9 de 20

Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,0526 mg/kg
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde
Eau douce	0,0088 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,014 mg/l
Eau de mer	0,00088 mg/l
Sédiment d'eau douce	1,02 mg/kg
Sédiment marin	0,102 mg/kg
Intoxication secondaire	2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l
Sol	0,199 mg/kg
112-54-9	Dodecanal
Eau douce	0,004 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,035 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Sédiment d'eau douce	1,41 mg/kg
Sédiment marin	0,141 mg/kg
Intoxication secondaire	313 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,278 mg/kg
106-22-9	Citronellol
Eau douce	0,002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,024 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,026 mg/kg
Sédiment marin	0,003 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
Sol	0,004 mg/kg

Conseils supplémentaires

RUBRIQUE 16: Autres informations

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 10 de 20

protection susmentionnés pour des applications spécifiques. NBR (Caoutchouc nitrile).
Épaisseur du matériau des gants >0,4 mm / > 480 min

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Filter A/P 2

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		-42 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		1,9 vol. %
Point d'éclair:		13,5 vol. %
Température d'auto-inflammation:		-88,6 °C
Température de décomposition:		-95 °C
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non applicable
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants:		non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		0,61 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non applicable

Teneur en corps solides:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 11 de 20

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide fort. Agents oxydants. bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafrâchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 12 de 20

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol				
	orale	DL50 4100 mg/kg	Rat	Study report (1977)	No information available.
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1985)	OECD Guideline 402
6259-76-3	Hexyl salicylate				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1975)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1975)	OECD Guideline 402
54464-57-2	Octahydro tetramethyl acetone				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 402
110-41-8	2-methylundecanal				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1971)	10 rats received doses of the test mater
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde				
	orale	DL50 > 2000 - < 5000 mg/kg	Rat	Study report (1978)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1980)	Rats acutely dermally exposed to test ma
112-54-9	Dodecanal				
	orale	DL50 23100 mg/kg	Rat	Study report (1971)	Rats fed three dose levels of test mater
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1971)	Test material applied to skin of 4 rabbi

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Hexyl salicylate, Octahydro tetramethyl acetone, 2-methylundecanal, Dodecanal, 3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde, Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 13 de 20

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

sensibilisants

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 14 de 20

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27,8	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	80 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	38 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,5 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 100	0.5 h	Boue activée	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	ca. 320	48 h	Daphnia magna	Study report (1996)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2007)	OECD Guideline 209
6259-76-3	Hexyl salicylate						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,61	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
110-41-8	2-methylundecanal						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,11	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,21	48 h	Daphnia magna	Study report (2013)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,033	21 d	Daphnia magna	Study report (2019)	OECD Guideline 211
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde						
	Toxicité aquatique	Données manquantes					
112-54-9	Dodecanal						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	ca. 2,6	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1993)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 0,048	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 0,27	48 h	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 202
106-22-9	Citronellol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	14,66	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: German standard DIN 38 412, part

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 15 de 20

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,4 mg/l	72 h		Study report (1990)	Algae inhibition test supported by the U
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	17,48	48 h	Daphnia magna	Study report (1989)	other: EU Directive 79/831/EEC, Annex V,
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 10000	0.5 h	Pseudomonas putida	Study report (1988)	other: German standard, DIN 38412 Part 2

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	3,25
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol	ca. 1,65
6259-76-3	Hexyl salicylate	5,5
110-41-8	2-methylundecanal	4,9
103-95-7	3-P-Cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	3,4
112-54-9	Dodecanal	4,9
106-22-9	Citronellol	3,41

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	64,8		REACH Registration D
6259-76-3	Hexyl salicylate	8913	Please see below	Handbook of Chemical
110-41-8	2-methylundecanal	2917		Journal of Fisheries
103-95-7	3-P-Cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	155		Journal of Fisheries
112-54-9	Dodecanal	323		QSAR and Combinatori
106-22-9	Citronellol	82,59		EPIWIN calculation (

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 16 de 20

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer en observant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafrâchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 17 de 20

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1950

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**

AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le**

2.1

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203

IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables. Achtung: Gase

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40

2010/75/UE (COV):

99,097 % (609,444 g/l)

Indications relatives à la directive

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive aérosol (75/324/CEE).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 18 de 20

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV):

98,67 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 19 de 20

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
Flam. Gas: Gaz inflammables
Aérosol: Aérosols
Flam. Liq: Liquide inflammable
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aérosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 75 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70602

Page 20 de 20

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Hexyl salicylate, Octahydro tetramethyl acetonaphtone, 2-methylundecanal, Dodecanal, 3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde, Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	PARFUM D'AMBIANCE EN AÉROSOL (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aérosol)) destiné à l'usage des consommateurs	PW, C	0	3, 28	8a, 8b, 9	11a	0	37, 63	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)